

Département de la Côte d'Or

Arrondissement de Dijon
Canton de Dijon VI

**Commune de
Corcelles-les-Monts**

**PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 05 DECEMBRE 2024 A 19H30
(DATE DE CONVOCATION : 29 NOVEMBRE 2024)**

Présents : Nathalie BERTILLON, Céline COPUR, Christine GAVAND TUPINIER, Alain GROSDÉMANGE, Hervé GUINOT, Gérard HERRMANN, Yves LAPLACETTE, Michaël LEGRAND, Monique LEMAIRE, Patrick PARISE

Excusé : /

Absente : Emanuela PALHEIRO

Secrétaire : Christine GAVAND TUPINIER

Ordre du jour

0. Approbation du précédent procès-verbal
1. Prolongation d'utilisation de voirie communale
2. Rémunération des agents recenseurs
3. Présentation devis Renaturation du parc communal
4. Demande du Fonds de concours de Dijon Métropole
5. Demande de subvention à l'État au titre de la DETR/DSIL
6. Modification du règlement des cimetières
7. Location des salles communales – Etat des lieux
8. Tarif location des nouvelles tables rondes
9. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025
10. Rétrocession de concession, emplacement n°20
11. Informations et questions diverses

0- Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

1- Prolongation d'utilisation de voirie communale

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la convention de mise à disposition d'un terrain communal d'environ 14 m² Place de l'Eglise accordée à Madame Isabelle POSTE en séance du conseil municipal du 26/08/2021 pour une durée de 3 ans est arrivée à son terme.

Il est proposé d'accorder une nouvelle mise à disposition de ce terrain pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction, à titre gracieux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette disposition.

2- Rémunération des agents recenseurs

Dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu du 16/01 au 15/02/2025, Monsieur Hervé GUINOT, 3^{ème} Adjoint, informe l'Assemblée de la retenue de 2 personnes en qualité d'agents recenseurs, à savoir Mademoiselle Lauryne GOUDOT-BERTILLON et Monsieur Gabin CHARRE.

Il propose la rémunération suivante :

- 35€ pour chacune des 2 demi-journées de formation
- 70€ pour la tournée de reconnaissance
- 1.00€ par formulaire de logement
- 1.50€ par bulletin individuel retourné complet

Ces montants sont considérés en net versés.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de valider ces éléments par 9 voix Pour et 1 Déport (Nathalie BERTILLON).

3- Présentation devis Renaturation du parc communal

Après consultation de 2 devis, Monsieur Yves LAPLACETTE, 1^{er} Adjoint, présente le devis de renaturation du parc communal de la société Duc & Préneuf, précédemment retenu, d'un montant HT de 82 415€, soit 98 898€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté.

4- Demande du Fonds de concours de Dijon Métropole

Lors du conseil municipal du 11 janvier 2024, l'Assemblée a autorisé le Maire à inscrire le projet de « renaturation du parc communal » dans le plan de relance métropolitain et à prendre toute disposition pour procéder aux demandes de subventions disponibles.

La réalisation de ce projet est différée à 2025 et permettra, à ce dernier, de bénéficier du Fonds de concours de Dijon Métropole en application d'une délibération de cet EPCI en date de 26 septembre 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le Fonds de concours de Dijon Métropole à hauteur de 36 000€

5- Demande de subvention à l'État au titre de la DETR/DSIL

Par délibération du 7 août 2024, la commune a décidé de préempter le local commercial de la succession Arlette PETIT.

Après avoir rappelé que ce projet concerne l'achat, ainsi que la mise aux normes et la réhabilitation du rez-de-chaussée en tant que café-restaurant, le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour ce projet (35% d'un montant éligible estimé à 279 655€ HT).

6- Modification du règlement des cimetières

Monsieur le Maire propose la modification de l'article n° 17 du règlement des cimetières en précisant qu'il peut être proposé des concessions à double et triple profondeur en prévoyant un vide sanitaire de 70cm du dessus de la dernière dalle et le niveau du sol.

Ces nouvelles dispositions n'auront pas d'effet rétroactif sur les concessions antérieurement signées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications.

7- Location des salles communales – Etat des lieux

Afin de permettre d'établir des états des lieux sérieux lors des locations, compte-tenu de l'absence d'un élu responsable des salles communales, après débat, il est convenu une organisation collective entre les élus pour assurer, par roulement, l'accueil des locataires tant à l'entrée qu'à la sortie de la location.

Le Conseil Municipal prend acte.

8- Tarif location des nouvelles tables rondes

Compte-tenu de l'acquisition récente de tables rondes, celles-ci ne sont pas comprises dans le prix des locations. Il est proposé, pour des personnes souhaitant bénéficier de ces tables, un tarif de 15€ par table pouvant accueillir 8 personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce tarif complémentaire.

9- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ... ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'ouvrir le quart des crédits du budget primitif de l'exercice 2024 des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2025, soit : 744 000 € / 4 = 186 000 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement 2025 dans la limite précisée ci-dessous :

Chapitre 21

| | | | |
|----------------|---------|------------------|---------|
| - Article 2183 | 2 000 € | | |
| - Article 2188 | 6 500 € | soit un total de | 8 500 € |

Chapitre 23

| | | | |
|---------------|-----------|------------------|-----------|
| - Article 231 | 177 500 € | soit un total de | 177 500 € |
|---------------|-----------|------------------|-----------|

10- Rétrocession de concession, emplacement n°20

Arlette PETIT, décédée le 25 décembre 2023, n'a pas été inhumée dans la concession qu'elle avait réservée. Les héritiers renoncent au bénéfice de cette concession et souhaite être remboursés au prorata temporis pour la durée restante. Faute d'avoir reçu du notaire la notification du renoncement, la décision est reportée au prochain conseil municipal.

11- Information et questions diverses

- Monsieur le Maire présente le compte-rendu des journées du festival Golden Coast de 2024 et informe qu'une nouvelle édition aura lieu sur 3 journées en 2025.
- Dégradations dans le domaine de Gouville. Après expertise, la responsabilité de la commune n'est pas retenue.
- Des précisions sont données sur le rôle du Comité des fêtes, association Loi 1901 et les actions du conseil municipal qui sont distinctes.
- Des travaux importants ont été effectués sur le château d'eau : remplacement de l'ensemble de la tuyauterie et nettoyage de la cuve.
- La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 17 janvier 2025 à partir de 18h30.
- Le prochain conseil se tiendra le jeudi 30 janvier 2025.

Séance levée à 21h25

Le Maire,
Gérard HERRMANN

La Secrétaire,
Christine GAVAND TUPINIER